

PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 AVRIL 2008 à 19 H 00
(Sur convocation du 8 Avril 2008)

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS. Mme LABERTIT. M. LAHILLADE. Mme TARRICQ. M. DEGERT. Mme LABEQUE. M. BOURLON. Mme POMAREZ. MM. SARROUET. BIREMONT. LADEBAT. Mmes DULON. TERRADE. GRACIET. M. BRETHOUS. M. HAINAULT. Mmes COVELO. LECOLIER. MM. MICHEL. LOISEL. Mme BRIFFAUD. MM. MATHIO. FABERES. Mme MANDROUX. MM. GOYHENECHÉ. DIRIBERRY.

ABSENTES EXCUSEES : Mme MOULIAN pouvoir à Mme COVELO. Mme LARRODE pouvoir à Mme LABEYRIE.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 01/04/2008	Mme le MAIRE
2	DEMISSION VOLONTAIRE DE M. Michel CASTETS CONSEILLER MUNICIPAL	Mme le MAIRE
	A - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER M. Mathieu DIRIBERRY	
	B - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA C.C. MALS EN REMPLACEMENT DE M. Michel CASTETS	Mme le MAIRE
3	VOTE DES SUBVENTIONS 2008	Mme TARRICQ
4	VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2008	Mme TARRICQ
5	BUDGETS PRIMITIFS 2008 A- BUDGET DE LA VILLE B - BUDGET DE LA RELIE DES FETES C - BUDGET DE LA SALLE DE CINEMA D - BUDGET DE LA ZA-ZI CASABLANCA	Mme TARRICQ
6	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	Mme le MAIRE
7	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE	Mme le MAIRE
8	CREATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES	Mme le MAIRE

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1er AVRIL 2008. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

II - DEMISSION VOLONTAIRE DE M. Michel CASTETS CONSEILLER MUNICIPAL. Rapporteur : Mme le MAIRE

A - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER M. Mathieu DIRIBERRY

Mme le Maire fait part à l'assemblée du courrier daté du 9 avril 2008 de M. Michel CASTETS, proclamé élu le 9 mars 2008 conseiller municipal sur la liste « ST-VINCENT-DE-TYROSSE UNI », par lequel il renonce à exercer ses fonctions.

Elle rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.270-1 du Code Electoral susvisé, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est amené à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le conseiller suivant venant sur la liste « ST VINCENT DE TYROSSE UNI » est M. Mathieu DIRIBERRY.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé, le Conseil Municipal prend acte de la démission volontaire de M. Michel CASTETS.

Mme le Maire installe ensuite M. Mathieu DIRIBERRY né le 14 janvier 1982 à BAYONNE, exerçant la profession de Chargé de clientèle bancaire, domicilié au numéro 35 rue des Northons à ST VINCENT DE TYROSSE, dans la fonction de conseiller municipal de ST VINCENT DE TYROSSE et lui souhaite la bienvenue. Il intégrera les Commissions « Administration Générale-Finances » et « Education-Jeunesse-Sports ».

B – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MALS EN REMPLACEMENT DE M. Michel CASTETS

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire un nouveau délégué communautaire en remplacement de M. Michel CASTETS ; l'installation du Conseil communautaire étant programmée le 17 avril 2008.

Cette élection doit se dérouler dans les conditions définies par l'article L.5211-7 du CGCT scrutin secret à la majorité absolue les 1^{er} et 2^{ème} tours, relative pour le 3^{ème} tour.

Mme le Maire fait appel à candidature. Seul M. Jean-Pierre LAHILLADE se porte candidat à cette fonction.

A la suite de quoi le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, à l'unanimité de ses membres, élit M. Jean-Pierre LAHILLADE, pour le représenter au sein de la Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD, en remplacement de M. Michel CASTETS.

III – VOTE DES SUBVENTIONS 2008. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Mme TARRICQ propose au Conseil Municipal le vote des montants des subventions tels qu'ils résultent de l'examen de la Commission Générale du 7 avril 2008 (cf. tableaux récapitulatifs en annexe 1 et 2).

M. MATHIO, pour le groupe « Renouveau Tyrossais » fait part des observations suivantes

« 1) ADMR

Notre groupe estime que la somme de 460 € accordée à l'ADMR est dérisoire en regard du service social qu'elle exerce, largement reconnu par les Tyrossais depuis longtemps.

Cette association qui compte 25 employés pour 200 familles bénéficiaires, complète utilement le dispositif du CCAS.

Il convient également de noter que le fonctionnement de cette association est assuré par 10 bénévoles.

2) ÉCOLE PRIVEE: Sainte-Marie

La somme de 13 000 € inscrite n'est pas une subvention accordée mais un forfait communal obligatoire pour financer la scolarité des élèves du Primaire qui choisissent le Privé en vertu du contrat d'association qui a été signé. Ce versement doit être l'égal de ce que verse la commune pour les enfants scolarisés dans le Public (Loi Debré).

En outre cette participation n'est à la hauteur du coût réel d'un enfant de l'enseignement public à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les communes environnantes de même taille donnent au moins le double

Nous sommes globalement d'accord pour les aides accordées au Service public mais contre le « choix politique » de la municipalité qui sacrifie les organismes Privés au bénéfice du Public.

Le citoyen doit pouvoir rester libre de son choix »

Sur la subvention accordée, à l'Ecole Sainte-Marie, **Mme TARRICQ** répond que la commune alloue ce que la loi l'oblige à donner. Cette somme entre bel et bien dans la catégorie « subvention » telle que la définit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Son montant est équivalent, voire supérieur, à celui d'autres communes de taille comparable (SAINT-SEVEP., TARNOS).

Concernant l'ADMR, **Mme le MAIRE** fait observer qu'un service d'aide-ménagères existe dans le public (gestion par Marenne Adour Côte Sud), et **M. DEGERT** précise que la Ville de ST VINCENT DE TYROSSE est la commune du canton qui donne le plus à l'ADMR.

Après avoir écouté ces échanges, le Conseil Municipal :

– approuve les subventions suivantes :

- . au CCAS et services annexes pour un montant global de 473 000 € (article 65736) à l'unanimité,
- à la Régie des Fêtes pour un montant de 40 000 € (article 65737) à l'unanimité,
- à l'Ecole Privée Sainte-Marie pour un montant de 13 000 € (provision) 26 voix pour, 3 abstentions (Mmes MOULIAN. COVELO. M. BRETTHOUS)
- . aux Associations pour un montant de 230 615 € (article 65748) à l'unanimité.

– précise que ces sommes sont inscrites aux articles sus-mentionnés du Budget Primitif 2008.

IV - VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2008. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2008 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions du groupe « Tyrosse pour Tous » (M. FABERES expliquant cette abstention par le fait qu'il avait voté contre ces taux l'an passé), décide de maintenir les taux ainsi qu'il suit :

	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2008	Produit correspondant
- Taxe d'Habitation	15,30%	7 941 000	1 214 973
- Taxe Foncière (bâti)	17,18 %	5 633 000	967 749
- Taxe Foncière (non bâti)	43,04%	58 600	<u>25 221</u>
Total			2 207 943

V - BUDGETS PRIMITIFS 2008. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

A - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le rapporteur soumet le BP 2008 de la Ville à l'assemblée qui vote comme suit

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général : 23 voix pour, 3 voix contre du groupe « Tyrosse pour Tous » (M. FABERES. Mme MANDROUX. M. GOYHENECHÉ) et 3 abstentions du groupe « Renouveau Tyrossais » (M. MATHIO. Mme BRIFFAUD. M. LOISEL)

M. FABERES justifie son vote « contre » car il trouve le montant alloué à la maintenance informatique très élevé, voire « pharaonique »

Mme TARRICQ explique que cette somme ne concerne pas que la maintenance Internet mais également tous les logiciels gérés par l'ALPI.

012 - Charges de personnel : 26 voix pour, 3 voix contre du groupe « Tyrosse pour Tous »

M. **FABERES** dit que cette augmentation des frais de personnel de 155 000 € n'est pas rien alors qu'il pensait qu'avec la décentralisation et la création de la Communauté de Communes qui aurait dû prendre en charge, compte tenu de ses compétences, partie des personnels des communes, cela aurait dû plutôt baisser.

Mme TARRICQ répond que toutes les dépenses prévues sur l'exercice 2007 n'avaient pas été payées, notamment le remboursement au CCAS d'un personnel d'entretien, le solde des salaires des personnels de l'Atelier Protégé, à quoi s'ajoute la prise en compte budgétaire sur l'année de personnels recrutés courant 2007.

Mme le MAIRE précise que ces recrutements s'expliquent par le fait que la Ville intègre de plus en plus de lotissements dans le domaine public communal, lotissements qu'il faut ensuite entretenir. Si l'on veut une Ville propre, il faut s'en donner les moyens humains.

Mme TARRICQ fait remarquer que les charges de personnel représentent 48,5 % des charges de fonctionnement.

M. **FABERES** reconnaît que c'est un effort par rapport à d'autres années mais les trouvent encore trop élevées.

023 - Virement à la section d'investissement : Unanimité

042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : Unanimité

65 - Autres charges de gestion courante : 26 voix pour, 3 abstentions du groupe « Renouveau Tyrossais »

66 - Charges financières : 26 voix pour, 3 abstentions du groupe « Renouveau Tyrossais »

Recettes de fonctionnement

013 - Produits de gestion courante : Unanimité

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Unanimité

70 - Ventes de produits et services : Unanimité

73 - Impôts et taxes : 26 voix pour, 3 voix contre du groupe « Tyrosse pour Tous »

74 - Dotations subventions : Unanimité

75 - Autres produits de gestion courante : Unanimité

Dépenses d'investissement

Renouveau

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 26 voix pour, 3 abstentions du groupe Tyrossais »

16 - Emprunts et dettes assimilées : Unanimité

204 - Subventions d'équipement versées : Unanimité

21 - Immobilisations corporelles : Unanimité

901 - Mairie Unanimité

902 - Centre de Tourren : Unanimité

904 - Eglise 28 voix pour, 1 abstention (Mme MOULIAN)

9050 - Ecole Maternelle : Unanimité

90512 - Ecole Élémentaire : Unanimité

90515 - Groupe scolaire de Châlons : Unanimité

906 - Stade municipal La Fougère : Unanimité

911 - Complexe Sportif : Unanimité

915 - Ateliers municipaux : Unanimité

917 - Salle de Burry : Unanimité

918 - Vestiaires douches de Burry : Unanimité

920 - Centre Social Tyrossais : Unanimité 930

- Arènes Unanimité

942 - Tennis Unanimité

950 - Réseaux : Unanimité

955 - Défense incendie : Unanimité

Recettes d'investissement

021 - Virement de la section de fonctionnement : Unanimité

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Unanimité

10 - Dotations et fonds divers : Unanimité

13 - Subventions d'investissement Unanimité

16 - Emprunts et dettes assimilées 26 voix pour, 3 abstentions du groupe « Renouveau Tyrossais »

La balance du Budget Primitif 2008 se résume comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 422 980,00	3 871 714,94
Dépenses	6 422 980,00	3 871 714,94

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions du groupe « Renouveau Tyrossais » approuve le Budget Primitif 2008 de la Ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE.

B - BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA RELIE DES FETES

Après avoir entendu la lecture du Budget Primitif 2008, l'adoption a donné lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général : Unanimité

Recettes de Fonctionnement

70 - Ventes produits et service : Unanimité

74 - Dotations subventionnés : Unanimité

75 - Autres produits de gestion courante : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2008 de la Régie des Fêtes qui s'équilibre à 81 450 C.

C - BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA SALLE DE CINEMA

Le rapporteur donne lecture du Budget Primitif 2008 qui donne lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général : Unanimité

023 - Virement à la section d'investissement : Unanimité

66 - Intérêts financiers : Unanimité

042 - Dotations aux amortissements : Unanimité

Recettes de Fonctionnement

74 - Dotations et participations : Unanimité

Dépenses d'investissement

16 - Emprunts et dettes assimilées : Unanimité

Recettes d'investissement

021 - Virement de la section de fonctionnement : Unanimité

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : Unanimité

042 - Amortissements : Unanimité

La Balance du Budget Primitif 2008 s'équilibre à :

Fonctionnement	42 891,10
Investissement	32 893,00

Cinéma Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2008 du Budget Annexe Salle de

D - BUDGET PRIMITIF 2008 DU LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2008 qui donne lieu aux votes suivants

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : Unanimité

Comptes de stocks : Unanimité

Recettes de Fonctionnement

Excédent reporté : Unanimité

Comptes de stocks : Unanimité

Ventes : Unanimité

Dépenses d'investissement

Comptes de stocks : Unanimité

Recettes d'investissement

Comptes de stocks : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2008 du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	325 394,27
Investissement	187 894,27

VI – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République apporte dans son article 31 des garanties renforcées aux membres des conseils municipaux, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité, tout en respectant la stabilité et la légitimité des assemblées municipales et de leur exécutif par, notamment, un renforcement des droits à l'information et à l'expression, et une meilleure représentativité au sein des commissions.

C'est ainsi que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de SAINT VINCENT DE TYROSSE, et les groupements de communes comptant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'article L.2121-8 du C.G.C.T. instaure l'obligation de l'établissement d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation, c'est-à-dire le 15 septembre 2008 au plus tard pour SAINT VINCENT DE TYROSSE.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal, qui peut ainsi se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Un exemplaire du règlement intérieur a été adressé avec la convocation à chacun des élus.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve son règlement intérieur.

VII – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose qu'un agent occupe actuellement un poste d'Adjoint technique de 2ème classe par le biais d'un contrat à durée déterminée.

Affecté aux espaces verts, cet agent a été appelé en renfort pendant la saison estivale, puis les besoins du service ont nécessité la prolongation de son contrat pour une nouvelle période temporaire qui s'achèvera le 31 mai prochain.

Aujourd'hui, devant l'augmentation des charges de travail du service espaces verts, le besoin d'un agent supplémentaire devient permanent.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- complet,
- décide de créer à compter du le, juin 2008 un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps
 - autorise Mme le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant,
 - précise que les crédits sont prévus au B.P. 2008 aux chapitre et article s'y rapportant.

VIII – CREATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que certains agents présentent les conditions d'ancienneté nécessaires pour pouvoir être nommés sur le grade supérieur au cours de l'année 2008. Préalablement à leur nomination, il convient de créer les postes correspondants au sein des effectifs municipaux.

Mme le Maire rappelle que par délibération, en date du 29 août 2007, le Conseil Municipal avait opté pour un ratio d'avancement de grade de 100%, quelle que soit la catégorie de l'agent.

Les créations de poste concerneront donc tous les agents qui ont été inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade, avec des dates d'effet différentes suivant la condition d'ancienneté remplie

- un poste de Rédacteur principal, date d'effet : 1er juin 2008
- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, date d'effet : le, juillet 2008
- un poste de Brigadier de police, date d'effet 16 août 2008
- deux postes d'Attaché principal, date d'effet le 1^{er} novembre 2008

Tous les postes précités sont à temps complet.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité -

décide de créer les postes suivants à temps complet :

- un poste de Rédacteur principal, date d'effet : 1er juin 2008
- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, date d'effet : le, juillet 2008
- un poste de Brigadier de police, date d'effet 16 août 2008
- deux postes d'Attaché principal, date d'effet 1^{er} novembre 2008

– charge Mme le Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants, - précise

que les crédits sont prévus au B.P. 2008 aux chapitre et article s'y rapportant.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

M. FABERES fait part à l'assemblée de la déclaration suivante

« Madame le Maire, Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine émotion que je prends aujourd'hui la parole pour vous annoncer mon départ du Conseil Municipal après y avoir *siégé* pendant 13 ans et vous présente donc ma démission.

Mon émotion est d'autant plus grande et plus forte que le fait de vous voir réunis devant moi me rappelle ces heures communes passées ensemble, et qui assurément me manqueront.

Il y a un temps pour tout, et le moment est venu pour moi de me consacrer à d'autres choses.

Au risque d'en décevoir certains, ce n'est pas un abandon par KO. Ma décision est l'aboutissement d'une réflexion politique et surtout d'un énorme gâchis à la suite de ces 13 années d'Opposition que j'ai menées et du travail que j'ai accompli.

Que certains, guidés uniquement par des ambitions personnelles démesurées, soient prêts à tout, la trahison, la fourberie, la calomnie, pour ternir et détruire l'image de celui qui les a introduit dans cette enceinte, ils y rajoutent la lâcheté, par le fait d'oublier de dire que la décision de ne plus assister aux réunions de MALS a été prise en commun, il y a deux ans. Cette démarche que je ne peux cautionner politiquement est une brutale leçon de trahison politique !

C'est pourquoi, et en accord avec eux, je resterai derrière les trois élus qui siégeront pour le groupe TYROSSE POUR TOUS. Je sais qu'ils sauront se montrer dignes de la confiance des 800 Tyrossais qui nous ont apportés leurs suffrages. Ce groupe d'Opposition respectera ces Electeurs et travaillera au sein du Conseil Municipal pour l'intérêt général de tous les Tyrossais.

Je transmets donc ma place de leader du groupe TYROSSE POUR TOUS à Béatrice MANDROUX qui a pris la mesure de la tâche qui l'attend.

Je démissionne aussi par carence de cohérence Politique de quelques membres de l'UMP Tyrossaise et Départementale. Dorénavant j' exercerai pleinement mon droit d'alerte vis à vis de tous les Tyrossais qui souhaitent justement voter à Droite, pour ne pas laisser le terrain à des personnes peu fiables au niveau de leurs convictions qu'ils n'ont d'ailleurs pas clairement affichées durant cette campagne .

Oui je suis fier de mes valeurs Gaulliste, oui je suis de droite, vous le savez, mais comme disait ma mère "Ce n'est pas l'étiquette qui fait le Pot de Confiture- et en plein accord avec mes valeurs et mes actes, je vais désormais avoir plus de temps à me consacrer sur le contenu du Pot de Confiture . J'ai existé dans ce secteur, sans étiquette politique, et je n'ai pas besoin, comme certains, d'en avoir une pour exister.

Je remercie ici, l'équipe formidable que nous avons constitué lors de ces dernières Municipales et qui m'ont fait confiance,

Je vais donc laisser ma place à Véronique BERTHELOT qui reprendra les commissions où j'étais représenté.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont témoigné leur amitié, leur confiance et leur fidélité, pendant et après les Elections Municipales,

Je le promets, je saurai en rester digne.

Enfin je vous remercie, Madame le Maire, de m'avoir autorisé à m'exprimer et je souhaite que ce texte apparaisse dans Tyr'INFO.

Merci et Bon Travail à tous »

A l'issue, **Mme le MAIRE** remercie M. FABERES et lui souhaite bonne chance dans ses projets.

M. FABERES avoue avoir pris beaucoup de plaisir au sein de l'assemblée municipale, même si les débats y ont parfois été vifs, et avoir accompli ses mandats en défendant ses convictions, comme Mme le MAIRE a toujours respecté les siennes.